

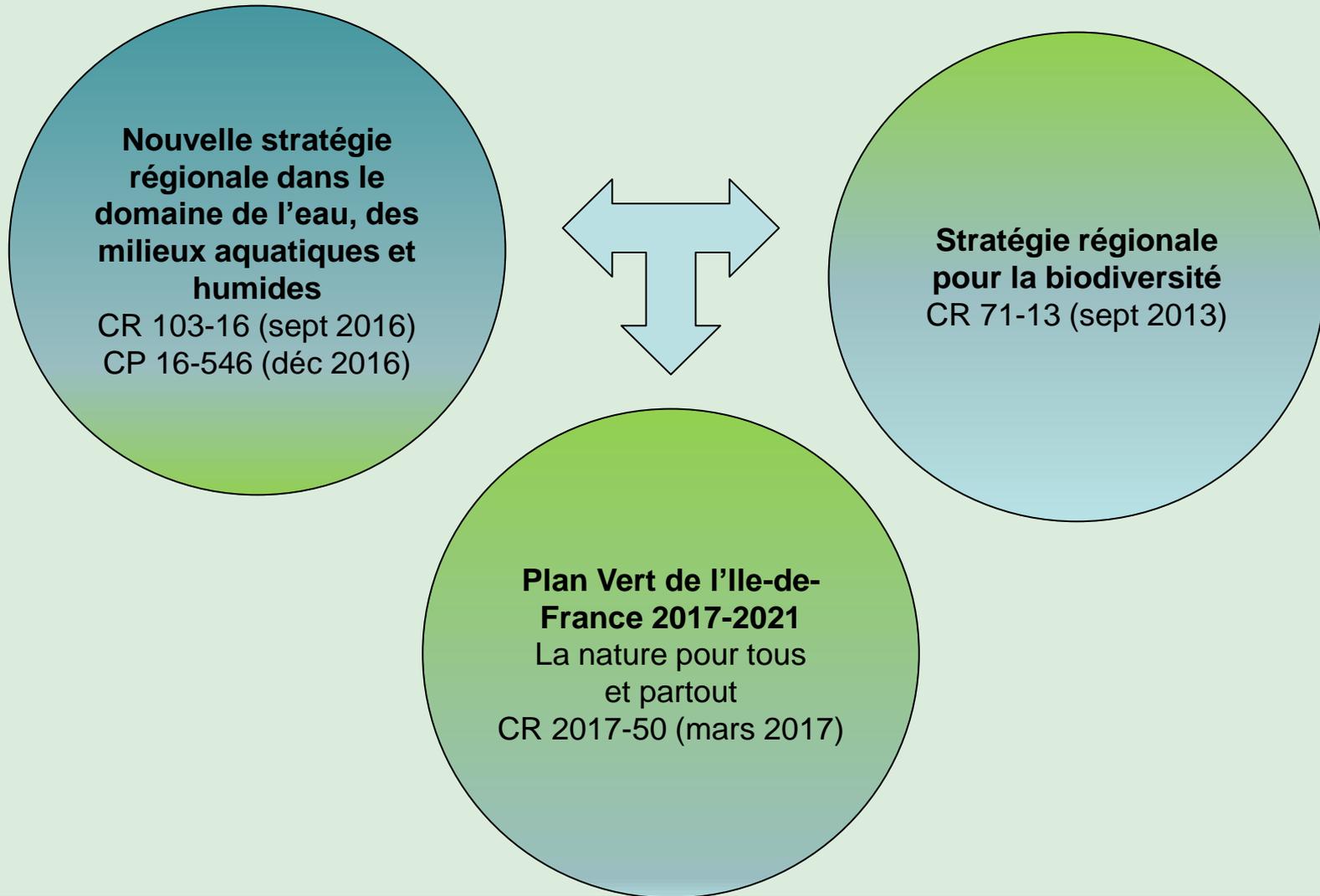
Continuités écologiques et cours d'eau

Dispositifs régionaux

Sophie PELLETIER-CREUSOT
Région Île-de-France, Service Nature et Biodiversité

Journée SRCE – 30 mai 2017

Des politiques en synergie



Grands objectifs

Sur la base de ses compétences relative à l'aménagement du territoire et à la protection de la biodiversité (chef de file), la Région entend mener une politique intégrant les diverses fonctions des espaces :

- **accueil de la biodiversité, trames écologiques**
- **lutte contre les îlots de chaleur**
- **maîtrise préventive des ruissellements, désimperméabilisation et retour aux sols naturels et à la végétation**
- **réduction de la vulnérabilité face aux inondations**
- **Accessibilité des espaces verts, qualité des paysages et du cadre de vie**

L'action du Conseil régional : **Milieux aquatiques et humides**

La place de l'eau dans la ville est essentielle : cadre de vie et rafraîchissement de la ville

Contrats trame verte et bleue : favorise la réalisation d'actions et assure leur cohérence

Aides pour :

- ➔ Restauration des milieux aquatiques et humides et des berges
- ➔ Maîtrise préventive des ruissellements par des techniques de désimperméabilisation des sols, de modelage des terrains et de végétalisation
- ➔ Mesures alternatives à l'usage des phytosanitaires

➤ **Pour qui ?**

Collectivités territoriales et leurs groupements, associations comportant des collectivités, bailleurs sociaux, SEM...

➤ **Pour quels projets ?**

Investissement.

➤ **Pour quels montants ?**

Taux de 40% max pour un montant de subvention maximum de 300 000 €
ou 400 000 € selon les dispositifs
Financements AESN peuvent compléter.



✓ Interlocuteur : Direction de l'environnement, Service Nature et biodiversité

L'action du Conseil régional : Biodiversité

Stratégie régionale de la biodiversité

Aides pour :

- ➔ Restauration et valorisation des espaces naturels
- ➔ Nature en ville : espaces verts, espaces d'accompagnement des équipements publics, des zones d'activités; emprises et délaissés divers...
Espèces variées en choisissant dans la liste Natureparif, strates de végétation variées, label « Végétal local »
- ➔ La trame verte, les corridors écologiques , les projets de passage à faune (grande et petite faune).

➤ **Pour qui ?**

Collectivités et associations.

➤ **Pour quels projets ?**

Investissement.

➤ **Pour quels montants ?**

50 % pour les espaces naturels et la nature en ville.

70 % pour les projets s'inscrivant dans la trame verte et les passages à faune.



✓ Interlocuteur : Direction de l'environnement, Service Nature et biodiversité

Source : ONEMA

L'action du Conseil régional : **Plan Vert de l'Île-de-France**

L'objectif du Plan Vert est de réduire la carence en espaces verts ouverts au public qui touche un grand nombre de communes en Île-de-France : carence en m²/habitant et en accessibilité de proximité.

Actions emblématiques sur tout le territoire de l'Île-de-France

- **Appui financier à la création et à la requalification** d'espaces verts ouverts au public : études, terrassements, achats des végétaux et plantation
- **Appui aux projets réduisant l'effet d'îlot de chaleur en ville et favorisant la biodiversité**
- **Aide à la désimperméabilisation** des espaces publics en encourageant les espaces verts de pleine terre et la suppression des revêtements artificiels
- **Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage** pour leur apporter les compétences et l'ingénierie nécessaires : ingénierie « Espaces verts et Biodiversité »

Moyens financiers : mobilisation des dispositifs existants et création de dispositifs spécifiques

Création de l'Agence régionale de la biodiversité sur la base de Natureparif

Cours d'eau ex. d'actions éligibles

- Etudes pré-opérationnelles de faisabilité et de programmation
- Restauration et protection de l'ancien lit, du libre écoulement des eaux ; l'amélioration / aménagement du lit mineur (profil en travers, reméandrage...)
- Réouverture de rivière ou de ruisseau canalisé
- Déplacement des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales situées dans les berges des rivières en vue de leur renaturation
- Renaturation paysagère des espaces riverains (espace de liberté et milieux annexes), restauration de la ripisylve
- Protection et restauration des marais, zones humides, annexes hydrauliques, mares
- Mise en œuvre du SRCE : aménagements permettant d'assurer la libre circulation des poissons et des espèces terrestres liées aux milieux aquatiques (ouverture de vannages, passes à poissons, suppressions des ouvrages obsolètes et renaturation)



Merci pour votre attention